



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mai 2023

France 2030 : 16 nouveaux programmes d'excellence soutenus pour accélérer la recherche et l'innovation en santé

La recherche, qu'elle soit fondamentale, translationnelle ou clinique, est la première étape pour permettre aux innovations en santé d'émerger et de bénéficier aux patients et au système de soins. Aujourd'hui, le Président de la République annonce 4 nouveaux bioclusters, 12 nouveaux instituts hospitalo-universitaires et différentes infrastructures de recherche, qui vont recevoir un soutien financier de la part de l'Etat pour accélérer la recherche et l'innovation en santé. Ils viennent compléter les 7 programmes de recherche, le premier biocluster déjà lancés, et les 7 IHU en exercice. A cette occasion, un nouvel appel à projet pour créer des chaires d'excellence et ainsi attirer et fidéliser en France des chercheurs de très haut niveau est également lancé.

A l'Institut Curie (Saint-Cloud) le 16 mai, le Président de la République a annoncé de nouveaux investissements majeurs pour renforcer la recherche en santé en France et accélérer le passage de la recherche au soin. Ces investissements visent à attirer et fidéliser des chercheurs de très haut niveau sur le territoire, à mettre à disposition des équipes de recherche les meilleures technologies et méthodologies et d'assurer un continuum de la découverte à l'industrialisation et à l'application au bénéfice du patient.

Ce sont ainsi 4 nouveaux bioclusters et 12 nouveaux IHU qui sont créés sur l'ensemble du territoire. Ces pôles d'excellence permettront, en rassemblant chercheurs, cliniciens, investisseurs et industriels de développer ensemble des traitements et solutions innovantes qui permettront demain des avancées importantes pour les patients dans de nombreux domaines : neurosciences, immunologie,

infectiologie, thérapies géniques, maladies vasculaires, troubles du neuro-développement de l'enfant, cancers, onco-hématologie, maladies respiratoires, troubles de l'audition, sepsis, pathologies hépatiques, ...

De plus, les investissements consacrés au renforcement des infrastructures de recherche en biologie-santé vont être amplifiés à hauteur de 100 millions d'euros. Ces infrastructures sont indispensables aux équipes de recherche françaises par le soutien méthodologique et technologique qu'elles leur apportent par exemple sur la génomique, le phénotypage, la bioproduction de médicaments innovants, l'étude d'agents hautement pathogènes, etc.

Enfin, un appel à projet sera lancé dans quelques jours pour offrir à des équipes de chercheurs de premier plan et de toutes origines des financements conséquents sur une durée de 5 ans pour qu'ils mènent leurs programmes de recherche en France. Cet AAP Chaire d'excellence veut attirer en France des chercheurs exerçant à l'étranger et donner la possibilité aux meilleurs chercheurs de créer en France des équipes compétitives au plus haut niveau international.

La recherche biomédicale est un axe important du plan Innovation santé 2030, le volet santé de France 2030, et est au cœur de la feuille de route présentée récemment par la Première Ministre : sur les 7,5 Mds€ attribués à ce plan, plus d'un milliard sera consacré à la recherche et d'autres programmes d'excellence seront lancés prochainement. Pour structurer la recherche et créer ou consolider le leadership français, sept programmes de recherche sont actuellement à l'œuvre, dont deux programmes exploratoires. Ils sont portés par l'INSERM, l'INRIA, le CEA, le CNRS, le CIRAD, l'IRD, l'Université de Strasbourg, l'Université Paris Sciences et Lettres, et l'Université Côte d'Azur.

L'ensemble de ces programmes d'excellence seront suivis et accompagnés par l'Agence de l'innovation en santé qui pilote le plan Innovation santé 2030, le volet santé de France 2030, au sein du Secrétariat général pour l'investissement, et en lien avec les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Santé et de la Prévention, et de l'Industrie. Ces programmes sont opérés pour le compte de l'Etat par l'Agence nationale de la Recherche.

[Pour consulter le dossier de presse](#)

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
presse-mesr@recherche.gouv.fr - 01 55 55 82 00

Ministère de la Santé et de la Prévention
sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60

Ministère de l'Industrie
presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Secrétariat général pour l'investissement / Agence de l'innovation en santé
presse.sgpi@pm.gouv.fr / florence.gaudin@pm.gouv.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir